

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1180

10 mai 2012

SOMMAIRE

Agence Peffer S.à r.l.	56600	Sensus Metering Systems (LuxCo 3) S.à.r.l.	56635
Asset Backed-H S.A.	56594	Sensus Metering Systems (Luxco 4) S.à r.l.	56636
CEPS S.à r.l.	56639	Sensus Metering Systems (Luxco 4) S.à r.l.	56636
Dometic Holding	56612	Sensus Metering Systems (Luxco 5) S.à r.l.	56636
Dometic Holding S.A.	56612	Sensus Metering Systems (Luxco 5) S.à r.l.	56636
E&I S.A.	56625	Serenity Hospitality Group, S.A.	56637
Norfram S.A.	56602	SJ Properties Aubervilliers EquityCo Lux S.à r.l.	56637
Nouvelle ALIMENT CENTRAL s.à.r.l. ...	56601	SJ Properties Aubervilliers S.à r.l.	56637
Palladium S.à r.l.	56602	Société Luxembourgeoise de Transports S.A.	56638
Palladium S.à r.l.	56609	Sonae Re, S.A.	56635
Palladium S.à r.l.	56609	Sovimo	56638
Palladium S.à r.l.	56609	Sovimo	56639
Pat-Int.	56609	Sunlight International S.à r.l.	56638
Pat-Int.	56610	Sylvina Investments	56636
Progim	56610	T-Biz S.à r.l.	56640
Prophac Immobilière S.A.	56602	THEOLIA Utilities Investment Company S.A.	56640
Ravaillac Investissement S.A.	56610	TJC Consulting S.A.	56640
Ravarani & Cie Bijouterie-Horlogerie	56611	Tober S.A.	56640
Recylux S.A.	56601	Train à Fil d'Herseange S.à r.l.	56639
Recylux Transports S.à.r.l.	56611	UniCredit Luxembourg Finance SA	56612
Recypatents S.à.r.l.	56611	United Construction S.A.	56640
Rexel RE S.A.	56612	Victoire Brasil Investment Funds	56637
Rinoca S.A.	56610	Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	56602
Rosalia AG	56610		
Rynda En Primeur S.A.	56634		
Sensus Metering Systems (LuxCo 1) S.à r.l.	56612		
Sensus Metering Systems (LuxCo 1) S.à r.l.	56635		
Sensus Metering Systems (LuxCo 2) S.à r.l.	56635		
Sensus Metering Systems (LuxCo 3) S.à.r.l.	56635		

Asset Backed-H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.280.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of March,
before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Asset Backed-H S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the “Company”), having been incorporated following a deed of the undersigned notary, dated 8 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2605 of 24 October 2008, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.280. The articles of incorporation have not been amended.

The meeting is declared open by Me Hermann Beythan, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed Me Claire Prospert, lawyer, with professional address in Luxembourg, as secretary.

The meeting elected Me Analia Clouet, lawyer, with professional address in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman called upon the notary to record that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To fully restate article 7 of the articles of incorporation of the Company relating to the board of directors of the Company.

2 To fully restate article 8 of the articles of incorporation of the Company relating to the meetings of the board of directors of the Company.

3 To amend article 9 first paragraph of the articles of incorporation of the Company relating to the minutes of meetings of the board of directors of the Company.

4 To amend article 10 first paragraph of the articles of incorporation of the Company relating to the powers of the board of directors of the Company.

5 To set the date of the annual general meeting of the shareholders on the twentieth (20th) day of February at 12:00 (noon) and to amend article 15, first paragraph of the articles of incorporation of the Company to reflect the change of the date of the annual general meeting of the shareholders.

6 To change the fiscal year of the Company and to amend article 18 first paragraph of the articles of incorporation of the Company to reflect the change of the financial year of the Company.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialed “ne varietur” by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole corporate capital is represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declare that they have been duly informed on all items of the above agenda prior to the meeting and that they waive the convening notice.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to fully restate article 7 of the articles of incorporation of the Company relating to the Board of Directors which shall from now on read as follows:

“ Art. 7.

7.1. Board of Directors.

The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders confirm the election at their next general meeting.

Subject to approval by the general meeting of shareholders, the Directors may receive a remuneration in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

7.2. Indemnification of Directors.

Subject to the provisions of and to the extent permitted by the Articles, every director or other officer (excluding an auditor) of the Company, their successors, heirs and executors, shall be indemnified out of the assets of the Company against any liability incurred by him in the actual or purported execution or discharge of his duties or the exercise or purported exercise of his powers or otherwise in relation to or in connection with his duties, powers or office, but:

- (a) this indemnity shall not apply to any liability to the extent that it is recovered from any other person;
- (b) the indemnity is subject to such officer taking all reasonable steps to effect such recovery, so that the indemnity shall not apply to the extent that an alternative right of recovery is capable of being enforced;
- (c) the indemnity shall not apply to matters as to which the person concerned shall be finally adjudged to be liable for gross negligence or misconduct; and
- (d) this clause shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified may be entitled."

Second resolution

The general meeting resolved to fully restate article 8 of the articles of incorporation of the Company relating to the meetings of the board of directors of the Company which shall from now on read as follows:

“ Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

Subject to the provisions of these Articles, the board may regulate its proceedings as it thinks fit, provided that no meeting of the board or committee meetings shall be held in the United Kingdom, the United States of America or Germany and not less than 3 (three) board meetings are held annually in Luxembourg. No decision of the board can be taken in the United Kingdom, the United States of America or Germany and any such meeting which is purported to be held or any such decisions which are purported to be taken in the United Kingdom, the United States of America or Germany shall be void.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of directors.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

The quorum for board meetings shall be at least half of the directors present or represented and shall not include a majority of directors who are residents of the United Kingdom, the United States of America or Germany for tax purposes.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Without prejudice to the second and seventh sentence of this Article 8, a person entitled to be present at a meeting of the board or of a committee of the board shall be deemed to be present for all purposes if he is able (directly or by electronic means) to speak to and be heard by all those present or deemed to be present simultaneously, provided that he is not actually present in the United Kingdom, the United States of America or Germany at that time. A director so deemed to be present shall be entitled to vote and be counted in a quorum accordingly. Such a meeting shall be deemed to take place where it is convened to be held or (if no director is present in that place) where the largest group of those participating is assembled, or, if there is no such group, where the chairman of the meeting is.

A resolution in writing executed by all the directors shall be as valid and effectual as if it had been passed at a meeting of the board or (as the case may be) a committee of the board duly convened and held. For this purpose:

- (a) a resolution may be in hard copy form or in electronic form sent to the registered office;
- (b) a resolution may consist of several documents in hard copy form or electronic form, each executed by one or more directors, or a combination of both; and
- (c) a resolution must be executed by a majority of the directors outside the United Kingdom, the United States of America and Germany.”

Third resolution

The general meeting resolved to amend article 9, first paragraph of the articles of incorporation of the Company relating to the minutes of the meetings of the board of directors of the Company.

Article 9, first paragraph shall from now on read as follows:

“ **Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director or the company secretary. The proxies will remain attached thereto.”

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend article 10, first paragraph of the articles of incorporation of the Company relating to the powers of the board of directors of the Company.

Article 10, first paragraph shall from now on read as follows:

“ **Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.”

Fifth resolution

The general meeting resolved to set the date of the annual general meeting of the shareholders on the twentieth (20th) day of February at 12:00 (noon).

The general meeting resolved to amend article 15, first paragraph, of the articles of incorporation to reflect the change of the date of the annual general meeting of the shareholders, which article 15, paragraph 1, will from now on read as follows:

“ **Art. 15. Annual General Meeting.** The Annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the twentieth (20th) day of February at 12:00 (noon).”

Sixth resolution

The general meeting resolved to change the fiscal year of the Company so that it shall forthwith begin on the first (1st) day of October every year and end on the thirtieth (30th) day of September of the following year.

The general meeting resolved to amend article 18, first paragraph of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

“ **Art. 18. Fiscal Year.** The Company’s accounting year begins on the first (1st) day of October and ends on the thirtieth (30th) day of September of each year.”

There being no further business, the meeting is terminated .

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,500.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Asset Backed-H S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société») constituée par acte du notaire soussigné, en date du 8 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2605 en date du 24 octobre 2008 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.280. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Me Hermann Beythan, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Claire Prospert, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Analia Clouet, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1 Refonte complète de l'article 7 des statuts de Société relatif au conseil d'administration.

2 Refonte complète de l'article 8 des statuts de la Société relatif aux réunions du conseil d'administration.

3 Modification de l'article 9, premier alinéa des statuts de la Société relatif aux procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

4 Modification de l'article 10, premier alinéa des statuts de la Société relatif aux pouvoirs du conseil d'administration.

5 Fixation de la date de l'assemblée générale des actionnaires au vingtième (20^{ème}) jour du mois de février à 12:00 heures et modification de l'article 15, premier alinéa, des statuts de la Société, afin de rendre compte de la modification de la date de l'assemblée générale des actionnaires.

6 Changement de l'année sociale de la Société et modification de l'article 18, premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter le changement de l'année sociale de la Société.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de refondre complètement l'article 7 des statuts de la société relatif au conseil d'administration qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« Art. 7.

7.1. Conseil d'administration.

La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires confirmeront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Sous réserve de approbation par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs pourront percevoir une rémunération dans le cadre de l'activité de gestion de la Société et pourront, de surcroît, obtenir le remboursement de tous les frais engagés par les administrateurs.

7.2. Indemnisation des administrateurs.

Sous réserve des dispositions des présents Statuts et dans la limite permise par ces derniers, chaque administrateur ou autre personne responsable (à l'exception du réviseur) de la Société, leurs successeurs, héritiers, et exécuteurs testamentaires, sera indemnisée par prélèvement sur les actifs de la Société pour toute responsabilité encourue par ce dernier dans l'exécution réelle ou supposée, ou la décharge de ses fonctions, l'exercice ou le supposé exercice de ses pouvoirs ou sinon en relation ou en connexion avec ses devoirs, pouvoirs ou sa fonction, cependant:

(a) cette indemnité ne s'appliquera pas à une dette dans la mesure où cette dernière est recouverte auprès de toute autre personne;

(b) l'indemnité n'est due que si la personne responsable a pris toutes les mesures raisonnables pour obtenir un tel recouvrement, de sorte que l'indemnité ne pourra s'appliquer tant qu'un droit de recouvrement alternatif peut être mis en œuvre;

(c) l'indemnité ne trouvera pas application dans les situations pour lesquelles l'intéressé sera définitivement tenu responsable de négligence grave ou de mauvaise conduite; et

(d) cette clause n'exclura pas tous les autres droits à indemnisation dont les personnes pourraient être bénéficiaires.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de refondre complètement l'article 8 des statuts de la Société relatif aux réunions du conseil d'administration qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 8. Réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Sous réserve des dispositions des présents Statuts, le conseil d'administration peut déterminer les procédures le concernant qu'il juge appropriées pourvu qu'aucune réunion du conseil d'administration ou d'un comité ne se tienne au Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou en Allemagne et qu'il n'y ait pas au cours d'une même année moins de trois (3) réunions du conseil d'administration se tenant au Luxembourg. Aucune décision du conseil d'administration ne peut être prise au Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou en Allemagne et toute réunion présumée être tenue ou toute décision présumée être prise au Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou en Allemagne sera frappée de nullité.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrits de toute réunion du conseil d'administration seront donnés par lettre, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le quorum des réunions du conseil d'administration est fixé à la moitié au moins des administrateurs présents ou représentés et n'inclura pas une majorité d'administrateurs résidents fiscaux du Royaume-Uni, des Etats-Unis ou d'Allemagne.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télex ou par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Sans préjudice des dispositions de la seconde et de la septième phrase du présent Article 8, une personne dont la présence est admise à une réunion du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration est réputée être présente à toutes fins si elle est capable (directement ou par voie électronique) de parler et d'être entendue de façon simultanée par toutes personnes présentes ou réputées être présentes, à la condition qu'elle ne soit en réalité pas physiquement à ce moment là présente au Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou en Allemagne. Un administrateur ainsi réputé présent est autorisé à voter et par conséquent est pris en compte dans le calcul du quorum. Une telle réunion est réputée avoir lieu à l'endroit spécifié dans la convocation ou (si aucun administrateur n'est présent à un tel lieu) là où le groupe le plus important de participants est réuni, ou, s'il n'existe pas de groupe, là où le président de la réunion se trouve.

Une résolution écrite signée par l'ensemble des administrateurs est valable et exécutoire de la même façon que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration ou (le cas échéant) d'un comité du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. A cette fin:

(a) une résolution peut être émise sous forme papier ou sous forme électronique envoyée au siège social;

(b) une résolution peut se composer de plusieurs documents sous forme papier ou sous forme électronique, chaque document étant signé par un ou plusieurs administrateurs, ou une combinaison des deux; et

(c) une résolution doit être signée par la majorité des administrateurs en dehors du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de l'Allemagne.»

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 9, premier alinéa des statuts de la Société relatif aux procès verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.

L'article 9, premier alinéa sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par le secrétaire de la Société. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 10, premier alinéa des statuts de la société relatifs aux pouvoirs du conseil d'administration.

L'article 10, premier alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de fixer la date de l'assemblée générale des actionnaires le vingtième (20^{ème}) jour du mois de février à 12:00 heures.

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 15, premier alinéa, des statuts de la Société, afin de rendre compte de la modification de la date de l'assemblée générale des actionnaires, lequel article 15, premier alinéa, sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le vingtième (20^{ème}) jour du mois de février de chaque année à 12:00 heures.»

Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé de changer l'année sociale de la Société afin que l'année sociale de la Société commence le premier (1^{er}) jour du mois d'octobre de chaque année et se termine le trentième (30^{ème}) jour du mois de septembre de l'année suivante.

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 18, premier alinéa des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier (1^{er}) jour du mois d'octobre et finit le trentième (30^{ème}) jour du mois de septembre de chaque année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.500,-.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. BEYTHAN, C. PROSPERT, A. CLOUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2012. Relation: LAC/2012/13689. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 avril 2012.

Référence de publication: 2012040092/320.

(120053540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Agence Peffer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9150 Eschdorf, 9, an der Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 167.897.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le treize mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Marco PEFFER, agent d'assurance, né le 11 septembre 1963 à Dudelange, demeurant à L-9644 Dahl, 10, Duerfstrooss, ici représenté par Madame Camille BRACONNIER, employée, demeurant professionnellement à Grass, 4, rue de Kleinbettingen, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Agence Peffer S.à r.l..**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Esch-sur-Sûre.**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés; la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Souscription

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Marco PEFFER, prénommé, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant unique de la société:

Monsieur Marco PEFFER, agent d'assurance, né le 11 septembre 1963 à Dudelange, demeurant à L-9644 Dahl, 10, Duerfstrooss.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

III.- L'adresse du siège social de la société se trouve à L-9150 Eschdorf, 9, an der Driicht.

Dont acte, fait et passé à Grass, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Camille BRACONNIER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher le 19 mars 2012. Relation: GRE/2012/999. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 3 avril 2012.

Référence de publication: 2012040594/75.

(120053909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Nouvelle ALIMENT CENTRAL s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 6, Um Mierscherbiery.

R.C.S. Luxembourg B 101.497.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012042687/10.

(120057013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Recylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 25.934.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 30 mars 2012

Il résulte des décisions écrites de l'actionnaire unique de la Société les décisions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique constate les démissions, avec effet au 30 mars 2012 de:

- Monsieur Franck SERTIC de ses mandats d'administrateur et administrateur délégué suivant un courrier daté du 30 mars 2012;

- Monsieur François SERTIC de son mandat d'administrateur suivant un courrier daté du 30 mars 2012; et

- Madame Denise BESANÇON de son mandat d'administrateur suivant un courrier daté du 30 mars 2012.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer au poste d'administrateur unique de la Société Monsieur Bruce Monnier, salarié, né le 5 décembre 1966 à Nantes, demeurant 8, rue Joachim du Bellay, F-44119 Treillières pour une durée de six (6) années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012042727/24.

(120056578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Norfram S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 134.104.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Krieger Jean-Claude

Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2012042694/12.

(120056909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Prophac Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Howald, 5, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 122.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012042704/10.

(120056554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Palladium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.048.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012042705/10.

(120056822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 56.986.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.622.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of December.

In front of Maître Kessler, notary public residing in the city of Eschsur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Weatherford International Ltd., a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 3 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda and registered with the Registrar of Company under number 31953 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Eschsur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- Weatherford International Ltd., is the sole shareholder of “Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 146.622, incorporated by a deed enacted by Maître Gérard Lecuit, notary public residing at Luxembourg, on 16 June 2009, published in the “Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations” (the “Memorial”) number 1292 dated 4 July 2009 (the “Company”).

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 25 June 2010, published in the Memorial number 1797 dated 2 September 2010.

II.- That the 800 (eight hundred) ordinary shares, 127,779 (one hundred twenty-seven thousand seven hundred seventy-nine) class A shares, 127,779 (one hundred twenty-seven thousand seven hundred seventy-nine) class B shares, 127,779 (one hundred twenty-seven thousand seven hundred seventy-nine) class C shares, 127,779 (one hundred twenty-seven thousand seven hundred seventy-nine) class D shares, 127,779 (one hundred twenty-seven thousand seven hundred seventy-nine) class E shares, 127,779 (one hundred twenty-seven thousand seven hundred seventy-nine) class F shares, 127,779 (one hundred twenty-seven thousand seven hundred seventy-nine) class G shares, 127,779 (one hundred twenty-seven thousand seven hundred seventy-nine) class H shares, 127,779 (one hundred twenty-seven thousand seven hundred seventy-nine) class I shares, and 127,779 (one hundred twenty-seven thousand seven hundred seventy-nine) class J shares, all having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 25,021,250 (twenty-five million twentyone thousand two hundred fifty United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 31,964,750 (thirty-one million nine hundred sixty-four thousand seven hundred fifty United States Dollars) to USD 56,986,000 (fifty-six million nine hundred eightysix thousand United States Dollars) by the issue of:

- 100,085 (one hundred thousand eighty-five) new class A shares;
- 100,085 (one hundred thousand eighty-five) new class B shares;
- 100,085 (one hundred thousand eighty-five) new class C shares;
- 100,085 (one hundred thousand eighty-five) new class D shares;
- 100,085 (one hundred thousand eighty-five) new class E shares;
- 100,085 (one hundred thousand eighty-five) new class F shares;
- 100,085 (one hundred thousand eighty-five) new class G shares;
- 100,085 (one hundred thousand eighty-five) new class H shares;
- 100,085 (one hundred thousand eighty-five) new class I shares; and
- 100,085 (one hundred thousand eighty-five) new class J shares, all having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 225,420,420 (two hundred twenty-five million four hundred twenty thousand four hundred twenty United States Dollars), out of which an amount of USD 2,502,125 (two million five hundred two thousand one hundred twenty-five United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Weatherford International Ltd. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.”

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 25,021,250 (twenty-five million twenty-one thousand two hundred fifty United States Dollars) (the “Share Capital Increase”) so as to raise it from its

current amount of USD 31,964,750 (thirty-one million nine hundred sixty-four thousand seven hundred fifty United States Dollars) to USD 56,986,000 (fifty-six million nine hundred eighty-six thousand United States Dollars) by the issuance of:

- 100,085 (one hundred thousand eighty-five) new class A shares,
- 100,085 (one hundred thousand eighty-five) new class B shares,
- 100,085 (one hundred thousand eighty-five) new class C shares,
- 100,085 (one hundred thousand eighty-five) new class D shares,
- 100,085 (one hundred thousand eighty-five) new class E shares,
- 100,085 (one hundred thousand eighty-five) new class F shares,
- 100,085 (one hundred thousand eighty-five) new class G shares,
- 100,085 (one hundred thousand eighty-five) new class H shares,
- 100,085 (one hundred thousand eighty-five) new class I shares, and
- 100,085 (one hundred thousand eighty-five) new class J shares, all having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 225,420,420 (two hundred twenty-five million four hundred twenty thousand four hundred twenty United States Dollars) (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 2,502,125 (two million five hundred two thousand one hundred twenty-five United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in certain claims in an aggregate amount of USD 250,441,670 (two hundred fifty million four hundred forty-one thousand six hundred seventy United States Dollars) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and Share Premium referred to above through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of proxy given under private seal, who declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution which is now at the disposal of the Company.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 250,441,670 (two hundred fifty million four hundred forty-one thousand six hundred seventy United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 21 December 2011.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Brian Moncur, category A manager, professionally residing at 41, Gilbert Road, , AB 219 AN Aberdeen, Scotland, United Kingdom;
- b) Mr. William G. Fulton, category A manager, professionally residing at 36 Brimmond Drive, Westhill, AB 326 SZ Aberdeen, Scotland, United Kingdom; and
- c) Mr. Peter Lovasz, category B manager, professionally residing at 67, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder holds:

- 800 (eight hundred) ordinary shares,
- 227,864 (two hundred twenty-seven thousand eight hundred sixty-four) class A shares,
- 227,864 (two hundred twenty-seven thousand eight hundred sixty-four) class B shares,
- 227,864 (two hundred twenty-seven thousand eight hundred sixty-four) class C shares,

- 227,864 (two hundred twenty-seven thousand eight hundred sixty-four) class D shares,
- 227,864 (two hundred twenty-seven thousand eight hundred sixty-four) class E shares,
- 227,864 (two hundred twenty-seven thousand eight hundred sixty-four) class F shares,
- 227,864 (two hundred twenty-seven thousand eight hundred sixty-four) class G shares,
- 227,864 (two hundred twenty-seven thousand eight hundred sixty-four) class H shares,
- 227,864 (two hundred twenty-seven thousand eight hundred sixty-four) class I shares, and
- 227,864 (two hundred twenty-seven thousand eight hundred sixty-four) class J shares, all having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each.

The notary acts that all the shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 56,986,000 (fifty-six million nine hundred eighty-six thousand United States Dollars), represented by 2,279,440 (two million two hundred seventy-nine thousand four hundred forty) shares with a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each, divided into (i) 800 (eight hundred) ordinary shares with a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "Ordinary Shares") and (ii) ten classes of shares as follows:

- 227,864 (two hundred twenty-seven thousand eight hundred sixty-four) class A shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "Class A Shares"),
- 227,864 (two hundred twenty-seven thousand eight hundred sixty-four) class B shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "Class B Shares");
- 227,864 (two hundred twenty-seven thousand eight hundred sixty-four) class C shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "Class C Shares");
- 227,864 (two hundred twenty-seven thousand eight hundred sixty-four) class D shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "Class D Shares"),
- 227,864 (two hundred twenty-seven thousand eight hundred sixty-four) class E shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "Class E Shares");
- 227,864 (two hundred twenty-seven thousand eight hundred sixty-four) class F shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "Class F Shares");
- 227,864 (two hundred twenty-seven thousand eight hundred sixty-four) class G shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "Class G Shares");
- 227,864 (two hundred twenty-seven thousand eight hundred sixty-four) class H shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "Class H Shares");
- 227,864 (two hundred twenty-seven thousand eight hundred sixty-four) class I shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "Class I Shares"); and
- 227,864 (two hundred twenty-seven thousand eight hundred sixty-four) class J shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "Class J Shares").”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (€ 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Weatherford International Ltd., une société constituée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social sis à Clarendon House, 3 Church Street, Hamilton HM 11, les Bermudes, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés des Bermudes sous le numéro 31953 (l'«Associé Unique»),

Ici représentée par Madame Da Chao Conde, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I.- Weatherford International Ltd. est l'associé unique de «Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.622, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, en date du 16 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1292 en date du 4 juillet 2009 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du soussigné notaire en date du 25 juin 2010, publié au Mémorial numéro 1797 en date du 2 septembre 2010.

II.- Que les 800 (huit cents) parts sociales ordinaires, 127,779 (cent vingt-sept mille sept cent soixante-dix neuf) parts sociales de catégorie A, 127,779 (cent vingt-sept mille sept cent soixante-dix neuf) parts sociales de catégorie B, 127,779 (cent vingt-sept mille sept cent soixante-dix neuf) parts sociales de catégorie C, 127,779 (cent vingt-sept mille sept cent soixante-dix neuf) parts sociales de catégorie D, 127,779 (cent vingt-sept mille sept cent soixante-dix neuf) parts sociales de catégorie E, 127,779 (cent vingt-sept mille sept cent soixante-dix neuf) parts sociales de catégorie F, 127,779 (cent vingt-sept mille sept cent soixante-dix neuf) parts sociales de catégorie G, 127,779 (cent vingt-sept mille sept cent soixante-dix neuf) parts sociales de catégorie H, 127,779 (cent vingt-sept mille sept cent soixante-dix neuf) parts sociales de catégorie I, et 127,779 (cent vingt-sept mille sept cent soixante-dix neuf) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée puisse valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique déclare expressément avoir été dûment informé à l'avance.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 25.021.250 USD (vingt-cinq millions vingt-et-un mille deux cent cinquante Dollars américains) de sorte à augmenter ledit capital de son montant actuel de 31.964.750 USD (trente-et-un millions neuf cent soixante-quatre mille sept cent cinquante Dollars américains) à 56.986.000 USD (cinquante-six millions neuf cent quatre-vingt-six mille Dollars américains) par l'émission de:

1. 100.085 (cent mille quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie A;
2. 100.085 (cent mille quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie B;
3. 100.085 (cent mille quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie C;
4. 100.085 (cent mille quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie D;
5. 100.085 (cent mille quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie E;
6. 100.085 (cent mille quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie F;
7. 100.085 (cent mille quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie G;
8. 100.085 (cent mille quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie H;
9. 100.085 (cent mille quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie I; et
10. 100.085 (cent mille quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie J,

d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de 225.420.420 USD (deux cent vingt-cinq millions quatre cent vingt mille quatre cent vingt Dollars américains), duquel un montant de 2,502,125 USD (deux millions cinq cent deux mille cent vingt-cinq Dollars américains) devra être affecté à la réserve légale, l'intégralité devant être payée par un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Weatherford International Ltd. des nouvelles parts sociales par la voie d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Après que ce dernier ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique pendant dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 25.021.250 USD (vingt-cinq millions vingt-et-un mille deux cent cinquante Dollars américains) (l'«Augmentation de Capital Social») de sorte à augmenter son montant actuel de 31.964.750 USD (trente-et-un millions neuf cent soixante-quatre mille sept cent cinquante Dollars américains) à 56.986.000 USD (cinquante-six millions neuf cent quatre-vingt-six mille Dollars américains) par l'émission de:

1. 100.085 (cent mille quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie A;
2. 100.085 (cent mille quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie B;
3. 100.085 (cent mille quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie C;
4. 100.085 (cent mille quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie D;
5. 100.085 (cent mille quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie E;
6. 100.085 (cent mille quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie F;
7. 100.085 (cent mille quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie G;
8. 100.085 (cent mille quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie H;
9. 100.085 (cent mille quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie I; et
10. 100.085 (cent mille quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie J,

d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 225.420.420 USD (deux cent vingt-cinq millions quatre cent vingt mille quatre cent vingt Dollars américains) (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 2.502.125 USD (deux millions cinq cent deux mille cent vingt-cinq Dollars américains) devra être affecté à la réserve légale, l'intégralité devant être payée par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 250.441.670 USD (deux cent cinquante millions quatre cent quarante-et-un mille six cent soixante-dix Dollars américains) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales par voie de l'Apport, tel que décrit ci-avant.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Da Chao Conde, précitée, en vertu de la procuration donnée sous seing privé, lequel déclare souscrire aux Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique, par voie de l'Apport, qui est désormais à la disposition de la Société.

Evaluation

La valeur nette totale de l'Apport s'élève à 250.441.670 USD (deux cent cinquante millions quatre cent quarante-et-un mille six cent soixante-dix Dollars américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 21 décembre 2011.

Preuve de l'existence de l'Apport

La preuve de l'existence de l'Apport a été apportée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) M. Brian Moncur, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 41, Gilbert road, GB – AB 219AN Bucksburn, Aberdeen, Ecosse;

b) M. William G. Fulton, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 36, Brimmond drive, GB – AB 326 SZ Westhill, Aberdeen, Ecosse; et

c) M. Peter Lovasz, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément à la description de l'Apport, à son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

Suite aux déclarations et aux résolutions qui précèdent, l'Associé Unique détient désormais:

11. 800 (huit cents) parts sociales ordinaires;
12. 227.864 (deux cent vingt-sept mille huit cent soixante-quatre) parts sociales de catégorie A;
13. (deux cent vingt-sept mille huit cent soixante-quatre) parts sociales de catégorie B;
14. 227.864 (deux cent vingt-sept mille huit cent soixante-quatre) parts sociales de catégorie C;
15. 227.864 (deux cent vingt-sept mille huit cent soixante-quatre) parts sociales de catégorie D;
16. 227.864 (deux cent vingt-sept mille huit cent soixante-quatre) parts sociales de catégorie E;
17. 227.864 (deux cent vingt-sept mille huit cent soixante-quatre) parts sociales de catégorie F;
18. 227.864 (deux cent vingt-sept mille huit cent soixante-quatre) parts sociales de catégorie G;
19. 227.864 (deux cent vingt-sept mille huit cent soixante-quatre) parts sociales de catégorie H;
20. 227.864 (deux cent vingt-sept mille huit cent soixante-quatre) parts sociales de catégorie I; et
21. 227.864 (deux cent vingt-sept mille huit cent soixante-quatre) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune.

Le notaire prend acte que les parts sociales susmentionnées, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée puisse valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

Suite aux déclarations et aux résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement effectué, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 56.986.000 USD (cinquante-six millions neuf cent quatre-vingt-six mille Dollars américains) représenté par 2.279.440 (deux millions deux cent soixantedix-neuf mille quatre cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune, divisées en (i) 800 (huit cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) dix catégories de parts sociales comme suit:

- 227.864 (deux cent vingt-sept mille huit cent soixante-quatre) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- 227.864 (deux cent vingt-sept mille huit cent soixante-quatre) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- 227.864 (deux cent vingt-sept mille huit cent soixante-quatre) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- 227.864 (deux cent vingt-sept mille huit cent soixante-quatre) parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- 227.864 (deux cent vingt-sept mille huit cent soixante-quatre) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- 227.864 (deux cent vingt-sept mille huit cent soixante-quatre) parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- 227.864 (deux cent vingt-sept mille huit cent soixante-quatre) parts sociales de catégorie G d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- 227.864 (deux cent vingt-sept mille huit cent soixante-quatre) parts sociales de catégorie H d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie H»);
- 227.864 (deux cent vingt-sept mille huit cent soixante-quatre) parts sociales de catégorie I d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie I»); et
- 227.864 (deux cent vingt-sept mille huit cent soixante-quatre) parts sociales de catégorie J d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie J»)).

Aucune autre modification n'est à effectuer sur cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations et autres charges sous quelques formes que ce soit, qui devront être supportés par la Société ou qui lui seront facturés en rapport avec son augmentation de capital, sont estimés approximativement à sept mille euros (€ 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été clôturée.

Fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire susmentionné, le jour indiqué en tête de la présente.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire susmentionné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18206. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012040506/350.

(120053648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Palladium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.048.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012042706/10.

(120056825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Palladium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.048.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012042707/10.

(120057070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Palladium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.048.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012042708/10.

(120057071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Pat-Int., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 50.132.

Les comptes annuels au 31 mai 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012042711/11.

(120056731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Pat-Int., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 50.132.

Les comptes annuels au 31 mai 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2012042712/11.

(120056738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Rinoca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 77.215.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2012.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2012042732/12.

(120056435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Progim, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 111.670.

Il résulte d'une lettre recommandée envoyée en date du 3 avril 2012 aux administrateurs de la société que Maître Sylvie KREICHER, avocat à la Cour de Luxembourg, demeurant à L-2311 Luxembourg, 55-57 avenue Pasteur, et domiciliataire de la société en a dénoncé avec effet immédiat le siège social de la société anonyme, PROGIM, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B111670.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012042718/11.

(120056645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Rosalia AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 81.655.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 02. April 2012

Nach eingehender Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Die Berufsadresse des Verwaltungsratsmitglied Edith Maerten hat sich von 30, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig auf 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg geändert.

2. Die Berufsadresse des Verwaltungsratsmitglied Edgar Reifer hat sich von 30, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig auf 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg geändert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 02. April 2012.

Für die Versammlung

Edith Maerten

Référence de publication: 2012042736/17.

(120056933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Ravaillac Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 145.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012042724/9.

(120056418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Ravarani & Cie Bijouterie-Horlogerie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 16-18, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 47.998.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012042725/9.

(120056586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Recylux Transports S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.709.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 30 mars 2012

Il résulte des décisions écrites de l'associé unique de la Société les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique constate les démissions de:

- Monsieur Frank SERTIC de son mandat de gérant administratif de la Société, avec effet au 30 mars 2012 suivant courrier daté du 30 mars 2012;
- Monsieur François SERTIC de son mandat de gérant technique de la Société avec effet au 30 mars 2012 suivant courrier daté du 30 mars 2012; et
- Monsieur Michel NOMBLUEZ de son mandat de gérant technique de la Société avec effet au 23 décembre 2010.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer au poste de gérant de la Société Monsieur Bruce Monnier, salarié, né le 5 décembre 1966 à Nantes, demeurant 8, rue Joachim du Bellay, F-44119 Treillières, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012042728/24.

(120056753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Recypatents S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 156.925.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 30 mars 2012

Il résulte des décisions écrites de l'associé unique de la Société les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique constate la démission, avec effet au 30 mars 2012, de Monsieur Franck SERTIC de son mandat de gérant de la Société suivant un courrier daté du 30 mars 2012.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer au poste de gérant unique de la Société Monsieur Bruce Monnier, salarié, né le 5 décembre 1966 à Nantes, demeurant 8, rue Joachim du Bellay, F-44119 Treillières, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012042729/20.

(120056300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

UniCredit Luxembourg Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 106.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

UniCredit Luxembourg Finance S.A.

Signature

Référence de publication: 2012042794/12.

(120057145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Rexel RE, Rexel RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 160.081.

Le bilan pour l'exercice allant de la date de constitution, le 30 mars 2011 au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012042731/11.

(120056911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Sensus Metering Systems (LuxCo 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.482.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012042740/9.

(120056814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Dometic Holding S.A., Société Anonyme,

(anc. Dometic Holding).

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-9809 Hosingen, 17, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 94.593.

In the year two thousand and eleven, on the twenty second day of December.

Before Maître Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Dometic Sweden AB, incorporated and existing under the laws of Sweden, having its registered office at 8, Troggatan, S-17154 Solna, Sweden, registered with the PRV Bolag under number 556598-2674;

hereby represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. The appearing party is the sole partner of Dometic Holding, société à responsabilité limitée, having its registered office at 17, Op der Hei, L-9809 Hosingen, registered with the Luxembourg Trade and Companies register (“Registre de Commerce et des Sociétés”) under number B 94.593 (the “Company”), incorporated pursuant to a notarial deed of July 3, 2001, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3, dated of January 2, 2002. The articles of association have been last amended by a notarial deed of September 5, 2002, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1724, dated of December 3, 2002.

II. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by ten (10) shares in registered form, having a par value of one thousand two hundred fifty Euros (EUR 1,250) each.

III. The sole partner resolves to convert the Company’s share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by ten (10) shares with a par value of one thousand two hundred fifty Euros (EUR 1,250) into a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1).

IV. The sole shareholder resolves to convert part of the Company’s share premium’s account (which is supported by a copy of the financial statements of the Company as of November 30, 2011) for an amount of eighteen thousand five hundred Euros (EUR 18,500) into share capital so that the Company’s share capital amounts to thirty one thousand Euros (EUR 31,000) represented by thirty one thousand (31,000) shares of one Euro (EUR 1) each.

V. The sole shareholder decides to change the legal form of the Company in order to transform it from its current form of a société à responsabilité limitée into a société anonyme. A report, which is here annexed, of PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d’Esch, L-1014 Luxembourg concludes as follows:

Conclusion

“Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net asset value of EUR 30 703 189 as at 22 December 2011, is not at least equal to the number and the nominal value of the shares issued by the Company following its transformation.”

VI. The sole shareholder decides to appoint, for a period of six (6) years PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d’Esch, L-1014 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.477, as statutory auditor of the Company.

VII. The sole shareholder decides to appoint Mr. Jan Otto Lindstedt, born on March 20, 1956, in Edvig EL (Sweden), and residing at 26, Vrakvagen, S-18156 Oslo (Lindingo) as sole director of the Company.

VIII. The sole shareholder decides to fix the annual general meeting of the Company on the second Friday of June at 2 p.m.

IX. The sole shareholder decides to create a class of shares called “mandatory redeemable preferred shares” (hereafter the “MRPS”) having such rights and privileges as set out in the Articles and the Law and to convert the existing thirty one thousand (31,000) shares into thirty thousand (30,000) ordinary shares and one thousand (1,000) MRPS.

X. The sole share decides to create a MRPS premium account to be set up in respect of the MRPS and to allocate share premium for an amount of twenty million one hundred ninety five thousand eight hundred forty nine Euros (EUR 20,195,849) to such MRPS premium account.

XI. The sole shareholder decides to fully restate the Articles which shall be read as follows:

“I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Dometic Holding S.A.” (the Company). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Hosingen, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shares (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by

sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

3.2. The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The Company may borrow in any form.

3.3. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The subscribed share capital is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000) consisting of thirty thousand (30,000) ordinary shares (hereafter the "Ordinary Shares") and one thousand (1,000) mandatory redeemable preferred shares (hereafter the "MRPS") (hereinafter individually referred to as "Share" or collectively referred to as "Shares") with a par value of one Euro (EUR 1), each.

Any share premium paid on the subscription of shares will always remain attached to the shares on which it will be paid and will be reimbursed exclusively to the owners of such shares.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

5.3. MRPS.

5.3.1. Definitions

Financial assets: financial assets (other than shares or similar equity instruments) that provide for interest or other similar return.

MRPS Shareholder(s): holder(s) of MRPS and the terms "shareholder" or "shareholders" shall mean the holders of the Shares and/or the holders of MRPS, as the context requires.

Impaired Redemption Price: redemption price of each outstanding MRPS if, at the time of redemption of a MRPS through the transfer of the Underlying Asset linked to the redeemed class, there is an Impairment of the Underlying Asset acquired or to be acquired and financed directly or indirectly by the MRPS; it will be limited to (a) the impaired book value, at the time of redemption, under Luxembourg GAAP, of the Underlying Assets to be transferred in repayment of the MRPS (This limitation also applies to the redemption of MRPS with cash/assets deriving from the disposal/reimbursement of the considered Underlying Asset subject to the said Impairment) increased by (b) an amount equivalent to 1% of the nominal amount of the Underlying Asset financed by the redeemed MRPS but with a maximal amount of EUR 2,000,000 (to be allocated to the Underlying Asset that is impaired and financed by the redeemed MRPS, proportionally to the total amount of outstanding financing of the Company and determined by the transfer pricing study valid at the relevant time of redemption) divided by (c) the number of the outstanding MRPS to be redeemed at the time of the redemption. For the avoidance of doubt, this adjustment cannot result in an amount that is greater than the Original Redemption Price. Furthermore, MRPS can only be redeemed to the extent that these redemptions would not have the effect of reducing the net assets below the aggregate of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Law.

Impairment: any decrease in value recorded or to be recorded under Luxembourg GAAP at the time of redemption in the interim financial statement of the Company used to determine among other things the existence of sufficient available funds for the redemption.

Interest Income: the interest income accrued or received by the Company in relation to the Underlying Assets directly or indirectly financed by the MRPS recorded during the relevant financial year of the Company according to the Luxembourg GAAP.

Original Redemption Price: Except as provided otherwise (i) in the Articles or (ii) by a written agreement which may be entered into between the Company and the MRPS Shareholder, original redemption price of each outstanding MRPS that will be, at the sole discretion of the Company, paid in cash or in kind and that will be equal to the subscription price for the said redeemed MRPS as paid by the MRPS shareholder at the time of issue and subscription (i.e. MRPS share capital and related share premium) plus any accrued but unpaid dividend on each redeemed MRPS through the date of redemption. Moreover, for the avoidance of any doubt, any dividend declared but unpaid in respect of the redeemed MRPS will be paid prior to any redemption of MRPS.

Underlying Asset(s): profit participating loan granted by the Company to Dometic Luxembourg S.à r.l., a private limited liability with registered office at 17, Op der Hei, L-9809 Hosingen and in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register for an amount of twenty million one hundred ninety six thousand eight hundred fifty Euros

(EUR 20,196,850) and/or any other financial assets replacing any such financial asset, or purchased or financed with the proceeds arising out of such financial assets or of a disposal of all or part of such financial assets.

5.3.2. Characteristics

A MRPS is a redeemable share. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be mandatorily redeemed upon decision by the Board of the Company in accordance with the provisions of the Law on the tenth (10th) anniversary of the date of issuance of the MRPS or at an earlier date as proposed by the Board and approved by the General Meeting of the Company but in no case such date should be later than ten (10) years as from the date of issuance of the MRPS. The MRPS Shareholder is also entitled before the expiry date to request in writing that the Company redeems all or part of the MRPS. The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution.

Redeemed MRPS may be cancelled upon motion by the Board of the Company by an affirmative vote of the General Meeting.

The MRPS do not carry voting rights except for the following matters: the issue of new shares carrying preferential rights, the determination of preferential cumulative dividend rights attaching to the non-voting shares, the conversion of non-voting preferred shares into ordinary shares, the reduction of the portion of the share capital of the Company linked to the non-voting/MRPS shares (only).

5.3.3. Redemption procedure

Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS Shareholder, at least ten (10) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by the Company by registered mail or fax or e-mail to the registered MRPS Shareholder, at its address shown in the register of shares, notifying such MRPS Shareholder of the number of MRPS so to be redeemed, the redemption date, the Original Redemption Price (or Impaired Redemption Price as the case may be) and the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption. The Original Redemption Price (or Impaired Redemption Price as the case may be) of such MRPS shall be payable to the order of the MRPS Shareholder whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

Subject to the terms of the present article, in the event of any liquidation, dissolution or winding up of the Company, after payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the MRPS Shareholder will be first entitled to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued or unpaid dividend if any and to the reimbursement of the portion of contribution paid at the time the MRPS have been issued and subscribed and which has not yet been reimbursed to the MRPS Shareholder.

Redeemed MRPS may be cancelled upon motion by the Board of the Company by an affirmative vote of the General Meeting.

Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Law must be sent or notified to the shareholders of the Company shall likewise be sent or notified to the MRPS shareholder(s).

5.3.4. MRPS reserve

The Company shall constitute for the MRPS a reserve to be exclusively used for any payment to be made on such MRPS by the MRPS Shareholder (in addition to the nominal value) or by the Company in accordance with the Articles or the Law.

5.3.5. Special reserve

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting value (meaning the amount of the issued corporate capital divided by the number of shares in issue) of all the redeemed MRPS must be included in a special reserve account which cannot be distributed to the shares except in the event of a reduction of the subscribed capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalization of reserves.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.3. The Company may redeem its own Shares, to the extent and under the terms permitted by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible. The General Meeting may decide to qualify the appointed directors as category A directors (the Category A Directors) and category B directors (the Category B Directors).

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meeting.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any director, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented including at least one Category A Director and one Category B Director in the case that the General Meeting has qualified the directors as Category A Directors and Category B Directors. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented including at least the consent of one Category A Director and one Category B Director in the case that the General Meeting has qualified the directors as Category A Directors and Category B Directors. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature necessary to pass the resolutions. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shares before any vote, at the next General Meeting.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of two directors or the joint signature of one Category A Director and one Category B Director in the case that the General Meeting has qualified the directors as Category A Directors and Category B Directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shares is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional share. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. The General Meeting represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, unless the Articles provide otherwise.

10.2. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Friday of June at 2 p.m.

10.3. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

10.4. Other General Meetings may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

10.5. Each shareholder may participate to the General Meetings by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy.

10.6. If all shareholders are present or represented at a General Meeting and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole share are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors (commissaire aux comptes), who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

12.5. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

12.6. The balance is at the disposal of the General Meeting.

12.7. After allocation to the legal reserve, any remaining profit shall be allocated by priority to the payment to the MRPS Shareholder or to the allocation to the MPRS Reserve of the following preferred dividend entitlements:

Each MRPS entitles a MRPS Shareholder to a first preferential and cumulative dividend (the "Dividend 1") at an annual rate of 1% over the nominal value of the MRPS, which shall accrue daily from the date of the transfer of the corresponding Underlying Assets or the last dividend payment date, referred to a MRPS to the Company and be calculated assuming a year of 365 or 366 days, as the case might be.

Secondly, each MRPS entitles a MRPS Shareholder to a second preferential and cumulative dividend (the "Dividend 2"), which shall accrue daily from the date of the transfer of the Underlying Assets referred a MRPS to the Company and be calculated assuming a year of 365 or 366 days. Dividend 2 shall equal to the Interest Income accrued or received by the Company on each of the Underlying Assets since the last dividend payment date referred to each MRPS, minus (i) a margin to be determined on the basis of a transfer pricing study and its future addendum on the annual average outstanding principal amount of the MRPS and (ii) less the amount corresponding to Dividend 1 paid on each MRPS.

The MRPS Shareholders are entitled to the Dividend 1 even for the years in which the Company incurs losses.

If Dividend 2 is not declared despite the existence of profits available for that purpose, it shall be compounded to the relevant MRPS Reserve each year at the latest the 31 December commencing December 31, 2012.

The Dividend 2 may only accrue and be declared once the Company has acquired the Underlying Assets financed by the MRPS.

For the avoidance of doubt, if the profits of the Company for the relevant financial year are not sufficient to fully pay or allocate to the MRPS Reserve the Dividend 1 and the Dividend 2, any shortfall amount shall be paid or allocated to the MRPS Reserve in priority from the profits of the following financial years.

The General Meeting will have discretionary power to freely allocate any surplus profit remaining after allocation to the legal reserve and payment or allocation to the MRPS Reserve of the Dividend 1 and Dividend 2. It may in particular allocate such surplus profit in the form of payment of an additional dividend or a transfer to a reserve account or to carry it forward.

Dividends shall be paid in Euros and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board of the Company.

Art. 13. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)).

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by the Law.

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office which shall not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1 The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting.

14.2 Upon dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the General Meeting which will specify their powers and fix their remunerations.

VII. General provisions

Art. 15.

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by facsimile, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.”

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shares' meeting are estimated at approximately four thousand Euro (EUR 4,000.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Dometic Sweden AB, constituée et existant suivant les lois du Royaume de Suède, dont le siège social se situe à 8, Troggatan, S-17154 Solna, Suède, inscrite au PRV Bolag sous le numéro 556598-2674,

Ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant la totalité du capital social, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La partie comparante est l'associé unique de la société Dometic Holding, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, Op der Hei, L-9809 Hosingen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.593 (la «Société»), constituée suivant acte notarié, en date du 3 juillet 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3, daté du 2 janvier 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 5 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1724, daté du 3 décembre 2002.

II. Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par dix (10) parts sociales d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante Euros (EUR 1.250).

III. L'associé unique décide de convertir le capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par dix (10) parts d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante Euros (EUR 1.250) chacune en un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

IV. L'associé unique décide de convertir un montant de dix huit mille cinq cents Euros (EUR 18.500) du compte prime d'émission (dont preuve est donnée par une copie d'un bilan de la Société au 30 novembre 2011) en capital afin de porter le capital social de la Société à trente et un mille Euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) parts d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

V. L'associé unique décide de changer la forme légale de la Société et de la transformer de sa forme actuelle de société à responsabilité limitée en société anonyme. Un rapport, qui reste annexé au présent acte, de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg conclut comme suit:

Conclusion

«Basé sur notre revue, rien n'est porté à notre attention qui nous ferait croire que la valeur des actifs nets de la société de EUR 30 703 189 au 22 December 2011, n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur des actions émises par la Société suite à sa transformation.»

VI. L'actionnaire unique décide de nommer pour une période de six (6) ans PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477 en tant que commissaire aux comptes.

VII. L' actionnaire unique décide de nommer pour une période de six (6) ans M. Jan Otto Lindstedt, né le 20, 1956, à Edvig EL (Suède) résidant au 26, Vrakvagen, S-18156 Oslo (Lindingo) comme seul administrateur de la Société.

VIII. L' actionnaire unique décide de fixer l'assemblée générale de la Société le deuxième vendredi du mois de juin à 14h.

IX. L' actionnaire unique décide de créer une nouvelle catégorie d'actions nommées «actions préférentielles à rachat obligatoire» (ci-après «APRO») ayant les droits et privilèges prévus par les Statuts de la Société et par la Loi et de convertir les trente et un mille (31.000) actions existantes en trente mille (30.000) actions ordinaires et mille (1.000) APRO.

X. L' actionnaire unique décide de créer une réserve APRO à créer pour les APRO et d'allouer un montant du compte prime d'émission existant pour un montant de vingt millions cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quarante-neuf Euros (20.195.849), à la réserve APRO.

XI. L' actionnaire unique décide de refondre les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la Société est «Dometic Luxembourg S.A.» (la Société). La Société est une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Hosingen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

3.2. La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

3.3. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000) représenté par trente mille (30.000) actions ordinaires (ci-après «les Actions Ordinaires») et mille (1.000) «actions préférentielles à rachat obligatoire» (ci-après «APRO») ayant chacune une valeur nominale de un Euro (EUR 1), toutes souscrites et entièrement libérées.

Toute prime d'émission à payer lors de la souscription d'actions devra rester attachée aux actions au titre desquelles elle a été payée et devra être remboursée exclusivement aux détenteurs de telles actions.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution de l'Assemblée Générale selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. APRO.

5.3.1. Définitions

Actifs Financiers: actifs financiers (autres que les parts sociales ou instruments financiers semblables) qui génèrent des intérêts ou autres produits similaires.

Actionnaires des APRO: propriétaires des APRO et les termes «actionnaire» ou «actionnaires» désigneront les propriétaires des Actions et/ou les propriétaires des APRO, selon le contexte.

Prix de Rachat Diminué: prix de rachat de chaque APRO restant due si, au moment du rachat d'APRO par le transfert de l'Actif Sous-jacent lié à la catégorie rachetée, il existe un Ajustement de Valeur de l'Actif Sous-jacent acquis ou en voie d'acquisition et directement ou indirectement financée par l'APRO rachetée; il sera limité à (a) la valeur comptable ajustée, au moment du rachat, déterminé selon les standards comptables luxembourgeois, de l'Actif Sous-jacent devant être transféré en remboursement de l'APRO rachetée (cette limitation s'applique aussi au rachat d'APRO par numéraire/actifs provenant de la vente/du remboursement de l'Actif Sous-jacent et sujet audit ajustement de valeur) à augmenter de (b) un montant équivalent à 1% de la valeur nominale de l'Actif Sous-jacent financé par les APRO rachetées mais avec un montant maximum de EUR 2.000.000 (à allouer à l'Actif Sous-jacent ajusté et financé par les APRO rachetées proportionnellement au montant total de financement dû par la Société et déterminé par l'étude valide du prix de transfert au moment pertinent du rachat), divisé par (c) le nombre de APRO restant à racheter au moment du rachat. Pour éviter tout doute, cet ajustement ne peut pas être d'un montant plus élevé que le Prix de Rachat d'Origine. De plus, les APRO ne peuvent être rachetées que si ces rachats n'ont pas pour effet de réduire l'actif net en-dessous de la valeur cumulée du capital social et des réserves qui ne peuvent être distribuées en vertu de la Loi.

Ajustement de Valeur: toute réduction de valeur enregistrée ou à enregistrer selon les standards comptables luxembourgeois, au moment du rachat, dans l'état financier intérimaire de la Société utilisé pour déterminer entre autres l'existence de fonds suffisants disponibles pour le rachat.

Revenu d'Intérêt: revenu d'intérêts courus ou reçus par la Société en relation avec les Actifs Sous-jacents directement ou indirectement financés par les APRO enregistré durant l'exercice comptable considéré de la Société conformément aux standards comptables luxembourgeois.

Prix de Rachat d'Origine: Sauf disposition contraire prévue (i) par les présents Statuts ou (ii) par un accord écrit qui peut être conclu entre la Société et l'Actionnaire des APRO, le prix de rachat d'origine de chaque APRO rachetée restant due qui sera, à la seule discrétion de la Société, payé en numéraire ou en nature, égal au prix de souscription desdites APRO rachetées tel que payé par l'Actionnaire d'APRO au moment de leur émission et de leur souscription (soit le capital social APRO et la prime d'émission y attachée) et souscription d'APRO plus tout dividende couru mais impayé sur chaque APRO à la date de rachat. De plus, afin d'éviter tout doute, tout dividende déclaré mais impayé à raison des APRO sera payé avant tout rachat d'APRO.

Actif(s) Sous-jacent: prêt participatif octroyé par la Société à Dometic Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à 17, Op der Hei, L-9809 Hosingen en cours d'enregistrement au registre du commerce et des

sociétés pour un montant de vingt millions cent quatre vingt seize mille huit cent cinquante Euros (EUR 20.196.850) et/ ou tout autre actif financier remplaçant ce type d'actif financier, ou acquis ou financé avec les profits issus de tels actifs financiers ou d'une vente de tout ou partie de tels actifs financiers.

5.3.2. Caractéristiques

Les APRO correspondent à des actions rachetables. Les APRO émises et entièrement libérées seront obligatoirement rachetées sur décision du Conseil de la Société conformément à la Loi à la date du dixième (10^{ème}) anniversaire de la date d'émission des APRO ou à une date antérieure proposée par le Conseil et approuvée par l'Assemblée Générale de la Société mais en aucun cas une telle date devra être postérieure de plus de dix (10) années à la date d'émission des APRO. L'Actionnaire des APRO est autorisé avant la date d'expiration à demander par écrit à ce que la Société rachète toutes ou partie des APRO. Les APRO peuvent uniquement être rachetées en utilisant les montants distribuables disponibles.

Les APRO rachetées peuvent être annulées sur requête du Conseil de la Société par un vote de l'Assemblée Générale.

Les APRO n'ont pas de droits de vote sauf dans les cas suivants: l'émission de nouvelles actions ayant des droits préférentiels, la détermination des droits au dividende préférentiel attaché aux actions sans droit de vote, la conversion des actions préférentielles sans droit de vote en actions ordinaires, la réduction d'une partie du capital social de la Société lié aux actions sans droit de vote/APRO (uniquement).

5.3.3 Procédure de rachat

Sauf disposition contraire résultant d'un contrat écrit conclu entre la Société et l'Actionnaire des APRO, une notification écrite sera envoyée par la Société par lettre recommandée, téléfax ou courrier électronique, à l'Actionnaire des APRO au moins dix (10) jours avant la date de rachat, à son adresse telle qu'indiquée dans le registre des actionnaires, notifiant à l'Actionnaire des APRO le nombre d'APRO devant être racheté, la date de rachat, le Prix de Rachat d'Origine (ou le Prix de Rachat Diminué selon le cas) et les procédures nécessaires afin de soumettre les APRO à la Société pour leur rachat. Le Prix de Rachat d'Origine (ou le Prix de Rachat Diminué selon le cas) de ces APRO sera payable à l'ordre de l'Actionnaire des APRO dont le nom figure sur le registre des actionnaires comme leur propriétaire sur le compte en banque tel qu'indiqué à la Société par cet actionnaire avant la date de rachat.

Sous réserve des dispositions du présent article, en cas de liquidation, dissolution ou radiation de la Société, après le paiement des dettes et passif envers des tiers de la Société, ou dépôt de fonds à cette fin, l'Actionnaire des APRO sera le premier à avoir droit à un montant payable en numéraire ou en nature égal à son dividende couru ou impayé s'il y en a, et au remboursement de la part d'apport payée au moment de l'émission et de la souscription des APRO, et qui n'ont pas été encore remboursées à l'Actionnaire des APRO.

Toute convocation, rapport et document, qui en vertu de la Loi doivent être envoyée ou notifiée aux actionnaires de la Société devront également être envoyés ou notifiés aux Actionnaires des APRO.

5.3.4. Réserve APRO

La Société constituera pour les APRO une réserve qui pourra être utilisée uniquement pour tout paiement fait par l'actionnaire des APRO (en plus de la valeur nominale) sur ces APRO ou par la Société conformément aux Statuts ou à la Loi.

5.3.5. Réserve spéciale

Un montant égal à la valeur nominale, ou, en l'absence de valeur nominale, à la valeur comptable (c'est-à-dire le montant du capital social émis divisé par le nombre d'actions émises) de toutes les APRO rachetées doit être versé sur un compte de réserve spéciale, lequel ne peut pas être distribué aux actionnaires sauf en cas de réduction du capital souscrit; la réserve peut uniquement être utilisée pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves.

Art. 6. Actions.

- 6.1. Les Actions sont et resteront sous forme nominative.
- 6.2. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.
- 6.3. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles. L'Assemblée Générale peut décider de nommer les administrateurs en tant qu'administrateur(s) de catégorie A (les Administrateurs de Catégorie A) et administrateur(s) de catégorie B (les Administrateurs de Catégorie B).

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux

mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restant peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocations qui, en principe, est à Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée comprenant au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si l'Assemblée Générale a nommé les administrateurs en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés comprenant au moins le vote positif d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B si l'Assemblée Générale a nommé les administrateurs en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et pourront être documentées par lettre ou télécopie.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion.

L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif aux transaction(s) concernée(s) est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe deux administrateurs ou par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si l'Assemblée Générale a nommé les administrateurs en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

10.2. L'Assemblée Générale annuelle se réunit au Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de juin à 14 heures.

10.3. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'Assemblée Générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

10.4. Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

10.5. Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

10.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

12.5. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges de la Société et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

12.6. Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

12.7. Après affectation à la réserve légale, le solde des bénéfices sera affecté en priorité au paiement à l'Actionnaire des APRO ou à l'affectation à la Réserve APRO des droits à dividende préférentiel suivants:

Chaque APRO donne à l'Actionnaire des APRO le droit à un dividende privilégié et cumulatif («Dividende 1») au taux annuel de 1% calculé sur la valeur nominale de chaque APRO et qui court de manière journalière à partir de la date du transfert des Actifs Sous-jacents correspondants ou de la dernière date de paiement de dividende, qui se réfèrent à une APRO à la Société et qui est calculé sur la base d'une année de 365 jours ou de 366 jours selon le cas.

Deuxièmement, chaque APRO donne à l'Actionnaire des APRO le droit à un deuxième dividende privilégié et cumulatif («Dividende 2»), qui court de manière journalière à partir de la date d'acquisition des Actifs Sous-jacents ou à la date du

dernier paiement de dividendes qui se réfèrent à une APRO à la Société et qui est calculé sur la base d'une année de 365 jours ou de 366 jours selon le cas. Le Dividende 2 sera égal au Revenu d'Intérêts courus ou reçus par la Société sur chaque Actif Sous-jacent depuis le dernier paiement de dividende, concernant chaque APRO moins (i) une marge déterminée sur la base d'une étude sur les prix de transfert et sa possible modification, calculée sur la moyenne annuelle du montant principal restant dû, (ii) moins le montant du Dividende 1 payé sur chaque APRO.

Les Actionnaires d'APRO ont droit au Dividende 1 même les années où la Société subit des pertes.

Si un Dividende 2 n'est pas déclaré malgré l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, il sera capitalisé sur une base annuelle au plus tard le 31 décembre de chaque année à partir du 31 décembre 2012 dans le compte Réserve APRO correspondant.

Le second dividende préférentiel de toute catégorie d'APRO peut seulement courir et être déclaré une fois que la Société a acquis les Actifs Sous-jacents financés par l'APRO concerné. Afin d'éviter toute incertitude, si les bénéfices de la Société pour l'exercice concerné ne sont pas suffisants pour payer entièrement ou pour affecter à la Réserve APRO le Dividende 1 et le Dividende 2, toute insuffisance sera payée ou affectée à la Réserve APRO en priorité à partir des bénéfices des années suivantes.

L'Assemblée Générale pourra affecter de manière discrétionnaire tout surplus de bénéfice restant après l'affectation à la réserve légale ainsi que le paiement ou l'affectation à la Réserve APRO, du Dividende 1 et du Dividende 2. Elle peut en particulier affecter ce surplus de bénéfice sous la forme d'un paiement d'un dividende additionnel ou d'un transfert à un compte de réserve ou d'un report.

Les dividendes seront payés en Euros et pourront être payés aux lieu et moment tels que déterminés par le Conseil de la Société.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s).

13.2 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.3 L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1. La société pourra être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.

14.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

VII. Dispositions générales

Art. 15.

15.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Des procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu entre les actionnaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euros (EUR 4.000,-).

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18219. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012040185/698.

(120053638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

E&I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 167.884.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth of March.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company "KNUPP S.A.", established and having its registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 118.572,

here represented by Mr. Luca DI FINO, chartered accountant, residing professionally in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered Office

Art. 1. There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "E&I S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

II. Capital - Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General Meetings of Shareholders - Decision of the Sole Shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 2nd of the month of June at 11:00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- j) the name and address of the shareholder;
- k) the number of shares he owns;
- l) each resolution upon which a vote is required;
- m) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- n) a box for each resolution to be considered;

o) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;

p) a mention of the place and date of execution of the form;

q) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and

r) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void". The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 671 of the Law.

IX. Final Clause - Applicable Law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2012.
2. The first General Meeting will be held in the year 2013.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the three hundred and ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "KNUPP S.A.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary General Meeting - Decisions taken by the Sole Shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) As allowed by Law and the Articles, the partnership "E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c.", established and having its registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 149.501, is appointed as sole director and will exercise the powers devolving on the board of directors of the Company.
- 3) In accordance with article 51bis of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies, Mr. Luca DI FINO, chartered accountant, born in Gioia Del Colle, (Italia), on the 23rd of June 1969, professionally residing in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, is appointed as permanent representative of the above named sole director.
- 4) The private limited liability company "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.", established and having its registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 103.178, is appointed as statutory auditor of the Company.
- 5) The mandates of the sole director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2017.
- 6) The registered office is established in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six mars.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme «KNUPP S.A.», établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118.572,

ici représentée par Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir

été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de «E&I S.A.» (la «Société»), laquelle sera régie par les présents statuts (les «Statuts») ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100, EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées Générales des Actionnaires - Décisions de l'Actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le «formulaire») envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: «A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul.» L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront

réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des Statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société «KNUPP S.A.», prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée Générale des Actionnaires - Décisions de l'Actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, la société en nom collectif «E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c.», établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149.501, est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.

3) Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, né à Gioia Del Colle, (Italie), le 23 juin 1969, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, est nommé représentant permanent de l'administrateur unique mentionné ci-avant.

4) La société à responsabilité limitée «FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103.178, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.

5) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

6) Le siège social est établi à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. DI FINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mars 2012. LAC/2012/13857. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 3 avril 2012.

Référence de publication: 2012040189/509.

(120053767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Rynda En Primeur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.909.

Extrait des Résolutions des Administrateurs du 10 Avril 2012

Les administrateurs de Rynda En Primeur S.A. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Patrick d'Andria de sa fonction d'administrateur de la Société, avec effet au 13 mars 2012;
- de coopter Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen (Pays Bas), demeurant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg) à la fonction d'administrateur de la Société avec effet au 13 mars 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012 pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012042737/17.

(120056625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Sensus Metering Systems (LuxCo 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 97.482.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 mars 2008 (rectificatif du dépôt du bilan déposé le 05/02/2009 n° L090019961) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012042741/11.

(120056815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Sensus Metering Systems (LuxCo 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 97.413.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012042742/9.

(120056853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Sensus Metering Systems (LuxCo 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 97.413.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 mars 2008 (rectificatif du dépôt du bilan déposé le 05/02/2009 n° L090020002) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012042743/11.

(120056854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Sensus Metering Systems (LuxCo 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 97.481.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012042744/9.

(120056844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Sonae Re, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 73.263.

—
Extraits du Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 février 2012

1. L'Assemblée reconduit les mandats des administrateurs:

- Mr José Manuel Dias da Fonseca
- Madame Maria Paula Rios

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2013 qui délibérera sur les comptes 2012.

2. L'Assemblée nomme Mr André Miguel Cachada Pinto Da Rocha demeurant 1895 Avenida da Republica, Vila Nova de Gaia, P-4430 comme nouvel administrateur en remplacement de Mr Adriano Virgilio Guimarães Ribeiro. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2013 qui délibérera sur les comptes 2012

3. L'Assemblée reconduit le mandat de DELOITTE S.A. en tant que Réviseur Externe de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2013 qui délibérera sur les comptes 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012042765/19.

(120056970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Sylvina Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.240.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012042750/9.

(120056593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Sensus Metering Systems (Luxco 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 99.815.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012042753/9.

(120056862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Sensus Metering Systems (Luxco 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 99.815.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 mars 2008 (rectificatif du dépôt du bilan déposé le 05/02/2009 n° L090020012) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012042754/11.

(120056863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Sensus Metering Systems (Luxco 5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.513.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012042755/9.

(120056887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Sensus Metering Systems (Luxco 5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.513.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 mars 2008 (rectificatif du dépôt du bilan déposé le 02/04/2010 n° L100047136) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012042756/11.

(120056888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

SJ Properties Aubervilliers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.264.

1) L'actionnaire unique, par résolution signée en date du 17 octobre 2011:

a) a nommé comme nouveau gérant A, avec effet au 17 octobre 2011 Johann Fri rik Haraldsson, administrateur, né le 7 septembre 1979, avec adresse professionnelle au 26 Sólúni, IS-105 Reykjavik, Islande, pour une période indéterminée,

b) a accepté la démission de Bjarki Andrew Brynjarsson de son mandat de gérant A avec effet au 17 octobre 2011.

2) L'adresse professionnelle du gérant B, Françoise Pfeiffer, est désormais au 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2012.

Pour la société

Speechly Bircham Pfeiffer

Référence de publication: 2012042759/17.

(120056375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Serenity Hospitality Group, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 132.709.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012042757/9.

(120056329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Victoire Brasil Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.449.

Le Bilan au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012042802/13.

(120056715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

SJ Properties Aubervilliers EquityCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.452.200,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.142.

1) L'actionnaire unique, par résolution signée en date du 17 octobre 2011:

a) a nommé comme nouveau gérant, avec effet au 17 octobre 2011 Johann Fri rik Haraldsson, administrateur, né le 7 septembre 1979, avec adresse professionnelle au 26 Sólúni, IS-105 Reykjavik, Islande, pour une période indéterminée,

b) a accepté la démission de Bjarki Andrew Brynjarsson de son mandat de gérant avec effet au 17 octobre 2011.

2) L'adresse professionnelle du gérant, Françoise Pfeiffer, est désormais au 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2012.

Pour la société

Speechly Bircham Pfeiffer

Référence de publication: 2012042761/17.

(120056376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Société Luxembourgeoise de Transports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7-9, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.848.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 27 mai 2011 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2011.

M. Bertrand TARDY, dirigeant de sociétés, demeurant 123 A, Chaussée de Charleroi, 3^e étage, B-1060 Bruxelles, Administrateur et Administrateur-Délégué.

M. Vincent SALDUCCI, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement 7-9, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Administrateur et Administrateur-Délégué.

M. Jean David VAN MAELE, directeur financier, demeurant Alte Gärtnerlei 1, D-54439 Saarburg, Administrateur.

E.B. TRANS S.A. 7-9, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Administrateur, représentée par Monsieur Biaisé Durand, Directeur Général, demeurant 1, place du 30 août 1944, F-51100 Reims.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012042762/18.

(120056552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Sovimo, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 37.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012042766/10.

(120056533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Sunlight International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 162.953.

Conformément à la cession de parts sociales du 31 décembre 2011, Truscott Enterprises Ltd, avec adresse au P.O. Box 1551, Mitchell House, The Valley, Anguilla, British West Indies, enregistré au Registre d'Anguilla sous le numéro B 2170116, a vendu toutes ses parts sociales détenues dans la Société, soit 13.000 parts sociales, à Kaya Ventures Corp., avec adresse au Trident Trust Company (B.V.I.) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Lenouvel associé de la Société est Kaya Ventures Corp., et la cession de toutes les parts sociales a été reportée sur le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 3 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sunlight International S.à r.l.

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2012042769/20.

(120056458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

CEPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 94.524.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 29 mars 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- CEPS S.à r.l., dont le siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 11 janvier 2007, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B B94524

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Carole BESCH, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Aziza GOMRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Aziza GOMRI

Liquidateur

Référence de publication: 2012042843/17.

(120056838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Sovimo, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 37.740.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012042767/10.

(120056556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Train à Fil d'Herseange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 131.180.

—
Il résulte d'un contrat en date du 30 mars 2012 qu'à compter de cette date, le nouvel associé unique détenteur des cent (100) parts sociales représentatives de la totalité du capital social de la Société est IRON HORSE France, une société par actions simplifiée au capital de 12.750.000 euros, dont le siège social est situé 14 540 Rocquancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 392 821 351 RCS Caen.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 30 mars 2012

Il résulte des décisions écrites de l'associé unique de la Société les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique constate la démission, avec effet au 30 mars 2012, de Monsieur Franck SERTIC de son mandat de gérant de la Société suivant un courrier daté du 30 mars 2012.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer au poste de gérant de la Société Monsieur Bruce Monnier, salarié, né le 5 décembre 1966 à Nantes, demeurant 8, rue Joachim du Bellay, F-44119 Treillières, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012042791/24.

(120056754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

T-Biz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2117 Luxembourg, 12, rue Nicolas Mameranus.
R.C.S. Luxembourg B 105.662.

—
Rectificatif au bilan 31/12/2010 déposé au R.C.S. le 24/01/2012, réf L120014507

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012042771/11.

(120056648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

THEOLIA Utilities Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 163.329.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 13 janvier 2012 que Monsieur Fady KHAL-LOUF, administrateur de catégorie A de la Société, a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration, avec effet immédiat et ce pour une durée allant au terme de son mandat d'administrateur soit jusqu'au 31 août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012042782/14.

(120056971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

TJC Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 121.648.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012042783/9.

(120056637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Tober S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 95.113.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
TOBER S.A.

Référence de publication: 2012042784/11.

(120056471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

United Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 101.890.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012042793/9.

(120056829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.
